



Cloture de compte et frais bancaires réclamés

Par **vysil**, le **09/11/2014** à **22:30**

mon compte bancaire a ete cloturé en mars 2008 aucune nouvelle de cette banque ni courrier jusqu'a vendredi soir 19h ou je recois un appel téléphonique (de la part de je ne sais qui puisque cette personne ne m'a donner que son prenom) me reclamant la somme de 1300e me disant que le compte engendre toujours des frais bancaires stupeur de ma part!!!6 ans apres peut on me reclamer cette somme alors que je n'ai rien recu de la part de cette banque, cette personne me propose de renégocier cette somme et me previens que mon dossier a été transmis a un organisme de recouvrement. La banque a combien de temps apres la cloture d'un compte pour demander des frais bancaires????merci de vos reponses je ne sais plus qui me tourner

Par **moisse**, le **10/11/2014** à **19:54**

Bonsoir,
2 ans.

Par ailleurs la clôture d'un compte n'engendre aucun frais.

Par contre la tenue d'un compte non clos entraîne des frais selon le tarif de votre institution bancaire.

Par **vysil**, le **12/11/2014** à **08:40**

merci moisse